

## Décalage d'une période de paie

Vous vivrez au mois d'août 2020 le décalage d'une période de paie. Puisqu'elle a à cœur le bien-être financier du personnel de l'éducation, la Caisse Desjardins de l'Éducation offre une solution très avantageuse qui vous permettra d'avoir accès à votre paie « manquante » du mois d'août. Ainsi, vous n'aurez pas à vous casser la tête avec votre budget l'été prochain et pourrez profiter pleinement de la fin de vos vacances!

### Compte épargne « prévoyance »

- Au premier 1000 \$ accumulé, une bonification de 100 \$ est versée à votre compte.
- Retenues à la source (arrêt possible en tout temps)
- Vous décidez de l'objectif d'épargne ainsi que la date de début du prélèvement



Simulations approximatives selon la date de début de la retenue sur le salaire (objectif d'épargne : 1000 \$)			
	19 septembre 2019 (24 paies)	14 novembre 2019 (20 paies)	9 janvier 2020 (16 paies)
Montant retenu par paie <small>(le montant est déterminé par le membre, en fonction de son objectif)</small>	45 \$	55 \$	65 \$
Taux d'intérêt mensuel versé sur l'épargne <sup>1</sup>	1 %	1 %	1 %
Montant accumulé le 20 août 2020	1085,19 \$	1104,44 \$	1043,39 \$
Montant total accumulé incluant la bonification	1185,19 \$	1204,44 \$	1143,39 \$

Pour bénéficier de cette solution exclusive, voici comment procéder :

Déjà membre de la Caisse Desjardins de l'Éducation? Vous n'avez qu'à nous envoyer un courriel à l'adresse [cld@desjardins.com](mailto:cld@desjardins.com), en mentionnant votre souhait d'adhérer à l'épargne prévoyance. SVP nous indiquer  **votre nom, folio, numéro de téléphone et le nom de votre syndicat ou commission scolaire**. Votre conseiller ou un membre de notre équipe entrera en contact avec vous dans les jours suivants.

Si vous n'avez pas de compte à la Caisse Desjardins de l'Éducation, il faut compléter les formulaires d'ouverture de compte et de retenue sur le salaire et nous les retourner signés et accompagnés de la copie de 2 pièces d'identité et d'un talon de paie, à l'adresse [cld@desjardins.com](mailto:cld@desjardins.com) en mentionnant votre intention d'adhérer à l'épargne prévoyance.

[Cliquez ici pour accéder aux formulaires](#)

*Notez qu'en raison du volume élevé de demandes que nous recevons, il y aura un délai maximal de 10 jours ouvrables avant le traitement de votre demande.*

Offrir des solutions adaptées aux réalités du milieu est notre manière de bien répondre aux besoins du personnel de l'éducation. Nous vous remercions de votre confiance.

<sup>1</sup> Taux sujet à changement sans préavis